

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/036

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 10 AVRIL 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 5 : PROJET DE SÉJOUR ÉTÉ POUR LES JEUNES 11/17 ANS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire, qui détaille sa proposition d'organisation d'un séjour de vacances pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans : « Ce séjour « montagne » d'une durée de 7 jours à compter du 25 juillet 2021 est organisé avec l'association UCPA à la Plagne 1800 en Savoie et comprend des activités multiples telles que : rafting, parcours accrobranche, randonnée pédestre avec bivouac et feu de camp, trottinette de descente, tir à l'arc, tir carabine laser type biathlon, baignade, roller, slackline...)

Le coût du séjour comprend le transport et les transferts en autocar, l'hébergement en pension complète, l'encadrement et les activités.

Le coût du transport en autocar, soit 3 600 € TTC sera pris en charge par la commune de Sarralbe et ne sera pas répercuté sur la participation financière des familles.

La participation des familles sera la suivante : 497 € pour une famille résidant à Sarralbe et 567 € pour une famille résidant hors de la commune de Sarralbe. Les tarifs comportent une assurance multirisque avec une garantie annulation.

Les bons de vacances de la CAF, les chèques vacances et les prises en charge des comités d'entreprise seront acceptés. L'encadrement des jeunes sera assuré par 3 adultes. L'encadrement des activités est assuré par les personnes de l'UCPA).

L'hébergement est assuré dans le village sportif composé de 3 chalets et dans des chambres de 3 à 4 personnes. »

Après avoir entendu l'explication de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire, qui précise que le Centre Communal d'Action Sociale viendra en aide aux familles à revenus modestes pour ce séjour,

Sur proposition de la Commission de l'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

1) d'autoriser M. le maire à signer avec le groupe associatif UCPA (Union nationale des Centres sportifs de Plein Air) un contrat pour l'organisation d'un séjour vacances de 7 jours à compter du 25 juillet à la Plagne 1800 en Savoie avec les formules Multi'la Plagne 11-13 ans et Multi'la Plagne 13-17 ans pour une quarantaine de jeunes,

2) de verser à l'UPCA le coût de ce « séjour montagne » soit 20 999 € comprenant l'hébergement, la pension complète, l'encadrement, les activités et une assurance multirisque avec garantie annulation et rapatriement et le coût du séjour pour 3 accompagnateurs adultes,

- 3) de prendre en charge le coût du transport en autocar jusqu'au village sportif de La Plagne et des transports sur place pour un montant de 3 600 € TTC auprès de la société de transport BRIAM SOCHA,
- 4) de fixer comme suit la participation financière des familles au séjour des jeunes :
 - 497 € par enfant pour les familles résidant à Sarralbe,
 - et 567 € par enfant pour les familles ne résidant pas à Sarralbe,
- 5) que les familles devront verser un acompte de 100 € au moment de l'inscription des jeunes au séjour,
- 6) d'accepter comme moyens de paiement les bons de la CAF, les chèques vacances et les participations des comités d'entreprise et de modifier à cette fin la régie « de recettes R60 Locations diverses »,
- 7) d'autoriser M. le maire à signer tout document se rapportant à l'organisation de ce séjour et en particulier la convention prestataire chèque-vacances avec l'Agence Nationale pour les chèques-vacances et la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- 8) de prendre acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal de l'exercice 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 13 avril 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 13 avril 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT